

La lettre du Maire



Sommaire

Notre Horizon	1
L'Essentiel des Conseils	2-3
En Vrac En Vrai	3-4
Un poète à Châteauneuf	4

Notre horizon

Avec cette lettre du Maire de fin d'année 2004, je vous propose un petit divertissement autour de trois mots des plus usités en cette période de fête, consistant à cocher quelques cases de votre choix parmi des citations de gens illustres ou inconnus.

Vous découvrirez ainsi dans l'expression de vos préférences tel trait de votre personnalité, telle tendance ou autre...

le bonheur est en même temps ce qu'il y a de meilleur, de plus beau et de plus agréable.

Aristote

Le bonheur humain n'est pas tant le produit des grands coups de bonne fortune qui arrivent rarement, que celui des petits avantages qui ont lieu tous les jours.

Benjamin Franklin

Le bonheur n'est pas le droit de chacun, c'est un combat de tous les jours.

Orson Welles

J'ai besoin du bonheur de tous pour être heureux.

André Gide

La santé et le bonheur sont le seul chantage des dieux.

Jean Giraudoux

Les graines d'un vieillissement en bonne santé se sèment tôt.

Kofi Annan

Le meilleur moyen de rester en bonne santé, c'est de manger ce que vous ne voulez pas manger, de boire ce que vous ne voulez pas boire, et de faire des choses que vous n'aimez pas faire.

Mark Twain

Réduis tes désirs et tu augmenteras ta santé .

Proverbe espagnol

Bonne épouse et santé sont les meilleures richesses d'un homme.

Proverbe Indien

La santé est le plus grand des dons; le contentement est la meilleure des richesses.

Anonyme

La prospérité fait abonder les amis, l'adversité les jauge et les passe au tamis.

Publius Syrus

Le vent de la prospérité change bien souvent de côté

Proverbe français

Sur notre planète, comme sur un jeu d'échecs, les cases blanches de la prospérité jouxtent les cases noires du malheur.

Mikhaïl Gorbatchev

La simplicité de la vie est le signe de la vraie prospérité.

Swâmi Râmdâs

Je vous souhaite une bonne lecture des informations de la vie de Châteauneuf, et vous présente tous mes Voeux les Meilleurs de bonheur, de santé et de prospérité.

Jean-Pierre Maurin

Mairie de Châteauneuf
4 place Georges Clemenceau
06740 Châteauneuf
Tel : 0 492 603 603
Fax : 0 492 603 600
<http://www.ville-chateauneuf.fr>

Horaires de réception du public :
du lundi au jeudi :

- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 17 heures

le vendredi :

- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 16 heures

Responsable de la Rédaction :

Jean-Pierre Maurin

Réalisation :

Espace Multimédia de Châteauneuf
espace.multimedia@ville-chateauneuf.fr

Conseil Municipal du 3 novembre 2004

Plan local de l'habitat.

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) a engagé la procédure d'élaboration d'un plan local de l'habitat (PLH).

Ce PLH traduira les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale en matière de politique locale de l'habitat. Il donnera en particulier un contenu concret aux principes de diversité et de mixité aux diverses échelles géographiques.

Le PLH a pour objectif de répondre au déficit de logements pour actifs sur l'ensemble du territoire communautaire, de promouvoir la mixité sociale et urbaine en veillant à une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre.

Maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente

La végétalisation partielle des toitures, des plantations complémentaires, l'augmentation de la capacité d'accueil et le choix de certains équipements spécifiques (tribune escamotable..) ont contribué à la réévaluation des honoraires du cabinet d'architecture et de son bureau d'études techniques.

Le montant total de ces honoraires s'élève à 143.979 €

L'avant projet sommaire de la crèche multi accueil

L'avant projet sommaire concrétise le travail du bureau d'architecture retenu .

Cette étude d'implantation, de fonctionnement, a été conduite en concertation avec la Direction Départementale de l'Équipement qui assure la conduite d'opération, les Services de la Petite enfance du Conseil Général, et M. l'architecte des bâtiments de France.

C'est une procédure exemplaire qui a permis toutes les mises au point au fur et à mesure des rencontres.

L'estimation du projet, dans la phase A.P.S est de 714.486 € HT avec une variante pour un chauffage eau chaude gaz par le sol.

Dotation cantonale

La dotation cantonale est une aide financière qui est obtenue par notre Conseiller Général auprès du Département et qui, pour notre Commune s'élève à 41.000€ pour l'exercice 2004.

Cette dotation est à l'usage exclusif de travaux routiers.

Elle contribue au financement des travaux routiers suivants :

Chemins : de la Cazette, du Moulin, de Bellevue, de la Figuière, des Colles, de la Place des Pins, refuges au chemin de Bramafan.

Conseil Municipal du 24 novembre 2004

Salle polyvalente

Le permis de construire de cette salle à caractère culturel a été délivré le 7 avril 2004.

Un recours contre ce dernier a été intenté par deux riverains.

Un appel d'offres ouvert a été lancé. Les divers lots ont été attribués lors de trois réunions de la Commission d'Appels d'Offres, pour un montant total de 861.741 € 23 HT.

Le Maire a été autorisé à signer tous les marchés correspondants avec les Entreprises retenues.

Aménagement du Cimetière de Châteauneuf :

Pour la réalisation d'une première tranche de travaux d'aménagement et de restructuration, pour un montant de 146.000 €, il a été lancé un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Ce marché de maîtrise d'œuvre, pour 15.000 € a été attribué au Cabinet d'architecture C. Seguin.

Création d'une Salle Multi sports à Châteauneuf.

La Commune met à disposition du Conseil Général un terrain pour la réalisation d'un gymnase pour les élèves du Collège du Pré " des Roures ainsi que pour les associations sportives.

Ce gymnase est une réponse partielle pour le développement du

sport, tant les demandes sont nombreuses pour son utilisation, et les équipements couverts insuffisants.

De son côté, la Commune dispose d'une unique salle, le MASET, où se télescopent bon nombre d'activités sportives, éducatives, de loisirs...

Le Conseil Municipal a été maintes fois sollicité par des associations sportives, de parents, d'élèves, par les professeurs d'éducation physique, en vue de créer un espace sportif couvert complémentaire au futur gymnase.

Le Conseil Municipal ne peut se satisfaire d'un équipement sportif à minima et souhaite s'engager aux côtés du Conseil Général dans la réalisation d'une salle complémentaire multi sports d'une surface d'environ 300m², sur le terrain du Gymnase .

Cette opération nécessite de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au Conseil Général, la maîtrise d'œuvre, pour sa part est dévolue à l'architecte ayant été retenu par le Jury.

Des conventions de fonctionnement réciproques permettront, pendant le temps académique l'utilisation de cette structure par les enfants du Collège et, hors de ce temps, l'utilisation du Gymnase par les associations sportives cantonales.

Conseil Municipal du 14 décembre 2004

Le Budget supplémentaire

Il est présenté en équilibre, et comporte dans la section fonctionnement deux écritures de compensation pour un montant de 14.898€.

Dans la section investissement, il régularise une somme de 7.016€04 relative à une écriture comptable préalablement inscrite en fonctionnement.

Modification du POS

La loi SRU du 13 décembre 2000 et la suppression de l'article L.111.5 du Code de l'Urbanisme ont provoqué une dérégulation de la

construction dans les cas de détachement systématiques de parcelles issues de terrains bâtis, en ne permettant plus le contrôle de densité des constructions.

En reprenant en grande partie l'article L.111.5, la loi Urbanisme et Habitat, dans son article 18 réintroduit les règles d'antériorité de calcul des droits à construire sur une parcelle détachée d'un terrain soumis à un Coefficient d'Occupation des Sols.

Conformément à l'article 18 de la loi Urbanisme et Habitat, la modification du POS reprend donc la notion de " droit à bâtir résiduel ", par la modification de l'article 14 du règlement des zones UB, NB et NC.

Article 14 :

Modalités de calcul des droits à construire dans le cas de division d'un terrain bâti :

Si une partie de terrain a été détachée depuis moins de dix ans d'un terrain dont les droits à construire résultant de l'application du coefficient d'occupation des sols ont été utilisés partiellement ou en

totalité, il ne peut plus être construit que dans la limite des droits qui n'ont pas déjà été utilisés.

Assainissement Collectif

Dans le cadre de la loi Sapin, le Conseil Municipal a reconduit le principe de délégation de service public pour le service de l'assainissement collectif.

Il autorise le Maire à faire appel à une mission d'assistance à maître d'ouvrage ; par ailleurs il désigne les membres de la Commission d'appel d'offre.

Crèche multi accueil

Le conseil autorise le Maire à déposer le permis de construire.

Cession par le Département de l'éclairage public situé sur la voie départementale 2085

Ce sont 95 point lumineux, qui, jusqu'alors étaient entretenus par le Conseil Général, qui sont cédés à la Commune. A charge pour cette

dernière d'en assurer l'entretien et la fourniture de l'électricité en direct, et, par conséquent de cesser le paiement des prestations au Département.

Enquête publique relative aux Etablissements Mane

Le conseil municipal fait observer au Commissaire enquêteur que le développement économique va générer une augmentation du trafic routier tous véhicules confondus, et, que les deux carrefours du Pré du Lac, ne peuvent plus recevoir, sans risques, un accroissement du flux de circulation.

Acceptation de dons

Le conseil municipal a accepté le don de Monsieur Quaranta du blason communal réalisé dans du métal repoussé.

Il a accepté le don d'un tableau réalisé par Marie Cécile DOR représentant la rue du Castellet.

Tous les remerciements ont été apportés aux donateurs pour ces œuvres artistiques.

EN VRAC EN VRAI EN VRAC EN VRAI EN VRAC EN VRAI

Le Téléthon à Pré du Lac

Associations et élus de bonne volonté s'étaient donné rendez-vous place des Pins dès 9 heures. Ils étaient nombreux, très nombreux, la place sentait bon le feu allumé pour les grillades, anchoïades et autre vin chaud :

Les amis de la Bibliothèque, le souvenir Français, le catéchisme, le groupe Country, les parents

d'élèves, Marie la chanteuse, le comité des fêtes, Yohan et Daniel du côté de l'animation, Art et Créer, Sport azur Passions, les arts martiaux, Hakkoryu, le karaté, le tennis, les chevaliers du monde avec leurs grosses motos, l'hélicoptère, Alain Barbier et ses fameux pains à la courge, la librairie de Pré du Lac et Jean Paul, la boulangerie Laroutourou, la boucherie St Michel, la gymnastique volontaire, Annistad latina, Kiloutou, la Station Total, l'Hôtel Campanile...

En 2003 les dons s'élevaient à 5000€ ; l'objectif pour 2004 : atteindre 6000€.

La réalisation : 7.381 € collectés au profit du Téléthon.

En 2005... un objectif de 10.000 € ? Possible avec l'action du plus grand nombre !

Le concert de Noël : un anniversaire fêté en chantant !

Châteauneuf a fêté ses dix ans de chorales. C'est devenu un phénomène de société amplifié depuis le succès du film "les choristes".

"Harmonie toot sweet", chorale fondée en 1994 par Brigitte Delépine fêtait également ses 10 ans d'existence.

C'était une occasion unique pour recevoir le Maire de Prelà Romolo Guasco et son épouse, les membres du Comité de jumelage, son Président Paolo Ferrigato et les chorales Harmonie toot sweet et la Compagnia corale di Imperia le 11 décembre dernier.

L'église St Martin était comble, ce fut une merveilleuse soirée au cours de laquelle les chœurs nous ont interprété des chants de Noël, des œuvres religieuses, des morceaux choisis de lointains pays.



Le public debout rappela les choristes et l'on assista au final : les deux chorales chantant ensemble.

Un traditionnel vin chaud était offert sous la voûte du Pontis, dans une atmosphère empreinte d'une vraie convivialité.

L'exposition de peintures de Marie Cécile DOR

Née à Grasse, Marie Cécile DOR est restée fidèle à la Provence qu'elle peint avec bonheur.

D'un naturel optimiste, spontanée, chaleureuse, se dit séduite par la chaleur de l'accueil que lui a toujours réservé Châteauneuf.

Le talent et la générosité de l'artiste ont été salué par les très nombreux admirateurs venus découvrir ses dernières œuvres. L'exposition s'est prolongée jusqu'au 19 décembre.

Pour remercier la Commune, Marie Cécile a fait don d'une de ses toiles représentant la rue du Castellet à Châteauneuf.

Hommage à trois anciens combattants.

Le 5 décembre dernier avait lieu la journée nationale en hommage aux "Morts pour la France" de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Cette cérémonie a eu lieu en présence du Maire, Jean Pierre Maurin, du Colonel Rossignol, de Lucien Gordolon Président



de l'Union des Combattants du Canton du Bar sur loup, des élus et des Castelneuvois. Le message du Ministre des anciens combattants a été lu , une gerbe a été déposée, la Marseillaise a été entonnée .

Ont été décorés de la croix du combattant :

**Joseph BEZZONE,
Yvon MANCINI
et Jeannot MANCINI.**

Lors de la réception qui a suivie, un verre de l'amitié a été offert par la Municipalité.

Noël pour les enfants des écoles

Jeudi 16 décembre à l'occasion du goûter organisé par

l'Association des Parents d'Elèves, le Père Noël a rendu visite aux enfants et a vidé sa hotte, hotte que les enfants eux mêmes ont aidé à remplir cette année au profit des restos du coeur.

Vendredi 17 décembre la Municipalité a invité tous les enfants des écoles à venir voir le film

" Le Pôle express " avec Tom Hanks en vedette.

Un poète à Châteauneuf

*Mon étoile
C'est une petite étoile
qui brille depuis longtemps
là-haut dans le ciel sans voiles
je n'étais qu'un enfant
je sais qu'elle sait ma vie
elle est là me surveillant
ne pas faire de bêtises
croire encore avoir 20 ans
courir après les filles
c'est fini depuis longtemps
les jambes sont lourdes
vite fatiguées
les promenades sont courtes
et les pas sont comptés
ma petite étoile là haut
doit toujours me surveiller*



M. Jean-Pierre Maurin découvre le tableau offert par Marie-Cécile DOR

Louis Guillarmet - Août 2004